

Paris, le 9 octobre 2012

« Immigrés et descendants d'immigrés en France », édition 2012

Sommaire du dossier de presse

- [Fiche 1](#) : Immigrés et descendants d'immigrés
- [Fiche 2](#) : Les descendants d'immigrés plus nombreux que les immigrés : une position française originale en Europe
- [Fiche 3](#) : L'intégration sur le marché du travail des signataires du Contrat d'accueil et d'intégration en France en 2009
- [Fiche 4](#) : Les enfants d'immigrés ont des parcours scolaires différenciés selon leur origine migratoire
- [Fiche 5](#) : L'accès à l'emploi à la sortie du système éducatif des descendants d'immigrés
- [Fiche 6](#) : Les descendants d'immigrés dans la fonction publique
- [Fiche 7](#) : En Île-de-France, les descendants d'immigrés se sentent autant discriminés que les immigrés
- **Sommaire de l'*Insee Références***

Fiche 1

Immigrés et descendants d'immigrés

Quelques définitions

Selon le Haut Conseil à l'intégration, un **immigré** est une personne née étrangère dans un pays étranger, résidant en France. Il peut avoir acquis la nationalité française ou être encore étranger.

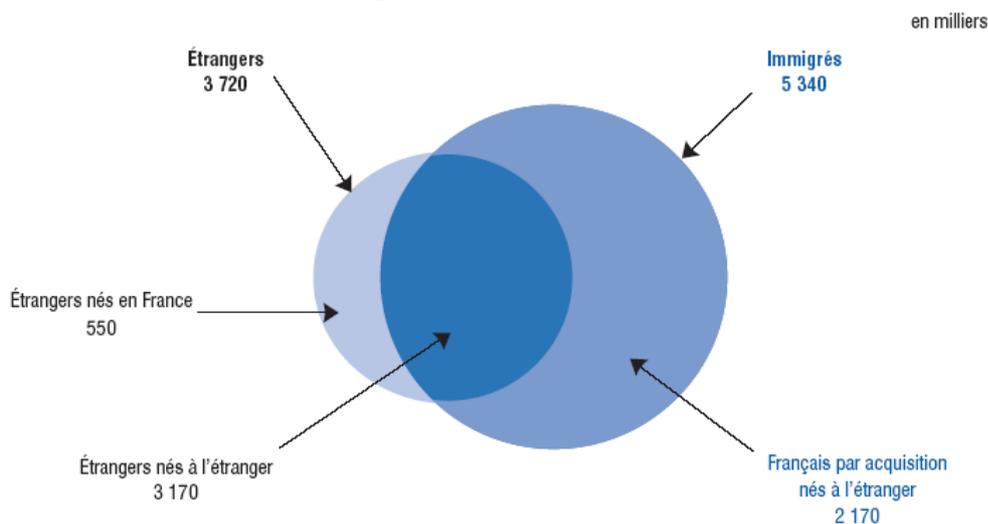
Dans cet ouvrage, un **descendant direct d'immigré** est une personne née et résidant en France, ayant un ou deux parents immigrés.

Dans cet ouvrage, un **enfant migrant** est un immigré ayant été scolarisé au moins un an dans le primaire en France (parfois appelé génération « un et demi »)

Dans cet ouvrage, les **"enfants d'immigrés"** sont des jeunes qui sont soit descendants d'immigrés nés en France et soit des immigrés arrivés très jeunes en France.

Les définitions des immigrés et des descendants d'immigrés reposent sur des critères d'état civil : le pays et la nationalité de naissance de la personne, et également celle des parents pour les descendants d'immigrés.

Ces caractéristiques sociodémographiques objectives sont recueillies dans de nombreuses sources statistiques. Contrairement à la nationalité actuelle, elles ne changent pas au cours de la vie des personnes et permettent d'étudier les parcours et situations tout au long de la vie.



Champ : France.
Source : Insee, recensement de la population 2008, exploitation principale.

Quelques chiffres

En 2008,

- 5,3 millions d'immigrés vivent en France
- 2,2 millions ont acquis la nationalité française au cours de leurs vie (41%)
- la moitié est arrivée avant 1987 en France, le quart après 2001
- 51% sont des femmes contre 44% en 1968
- 4 sur 10 vivent en Île-de-France
- 56% des immigrés ont entre 25 et 54 ans contre 44% pour l'ensemble de la population

Répartition des immigrés par pays de naissance en 2008

	en %	effectifs (en milliers)
Nés dans l'Union européenne à 27	34	1808
Espagne	5	257
Italie	6	317
Portugal	11	581
Autres pays de l'UE27	12	653
Nés hors de l'Union européenne à 27	66	3534
Autres pays d'Europe	4	224
Magheb	29	1602
Autres pays d'Afrique	13	669
Asie	14	757
Amérique, Océanie	5	282
Effectifs (en milliers)	///	5342

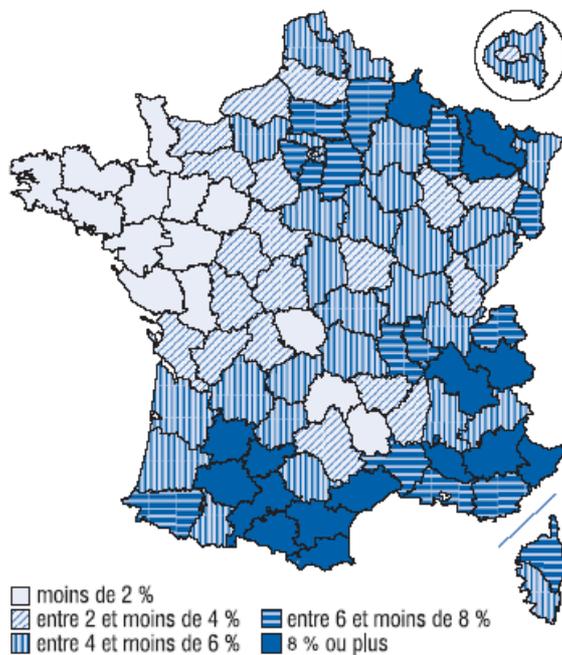
Champ : France.

En 2008,

- 6,7 millions de descendants directs d'immigrés vivent en France
- Parmi les descendants d'immigrés de 18 ans ou plus :
 - 2,2 millions ont deux parents immigrés
 - 2,3 millions un seul
- 19% des descendants d'immigrés adultes ont entre 18 et 24 ans contre seulement 10% des 18 ans ou plus ni immigrés ni descendants d'immigrés
- 6 descendants d'immigrés adultes sur 10 ont un parent immigré né dans l'UE27
- Parmi les 18 - 24 ans :
 - 39% ont un parent immigré né au Maghreb et 12% dans un autre pays d'Afrique
 - 32% ont un parent immigré né dans l'UE27

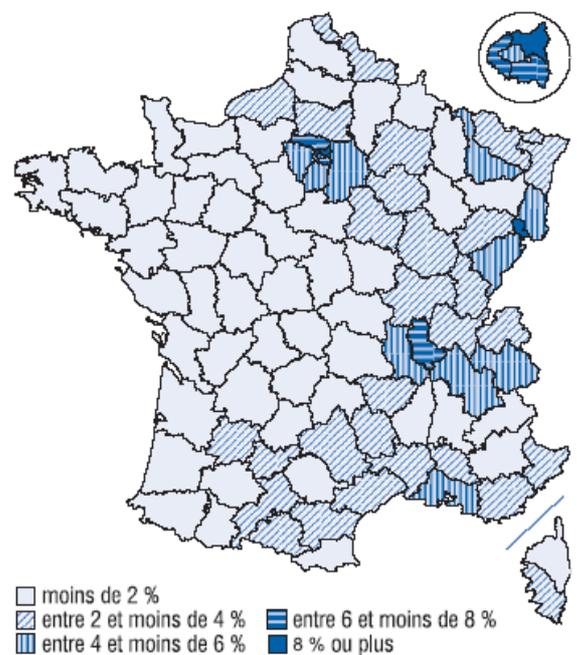
- La localisation géographique des descendants d'immigrés reproduit de manière atténuée celle des immigrés de même origine.
- Ils sont notamment surreprésentés en Île-de-France. Les descendants d'immigrés de l'UE27 vivent à proximité du pays de leurs parents (Espagne, Italie) ou dans des régions ayant des activités spécifiques (Rhône-Alpes).
- La présence de descendants d'immigrés hors de l'UE27 est inférieure à 2% dans la moitié occidentale de la France.

Part des descendants d'immigrés nés dans un pays de l'UE27 dans la population adulte par département



Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 18 ans ou plus et vivant dans un ménage ordinaire.
Source : Insee, enquêtes Emploi 2006-2010.

Part des descendants d'immigrés nés hors de l'UE27 dans la population adulte par département



Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 18 ans ou plus et vivant dans un ménage ordinaire.
Source : Insee, enquêtes Emploi 2006-2010.

Fiche 2

Les descendants d'immigrés plus nombreux que les immigrés : une position française originale en Europe

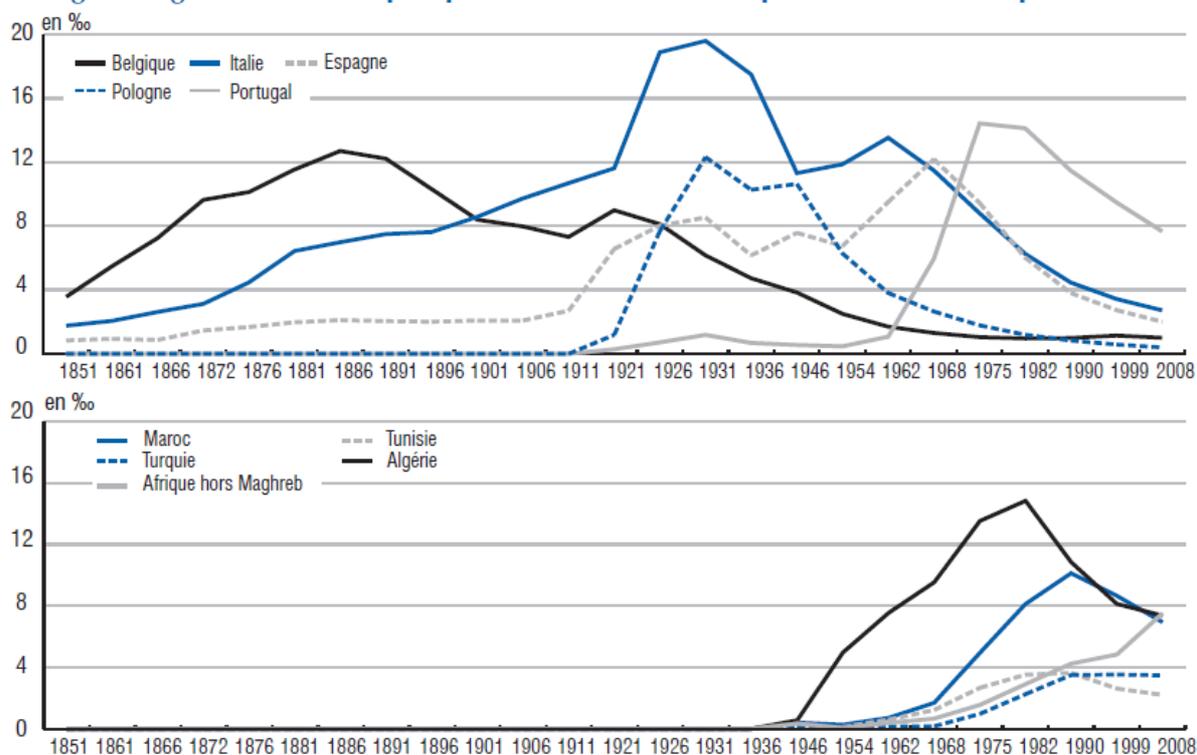
Gérard Bouvier - DSED

La France devient terre d'immigration dans la première moitié du XIX^{ème} siècle ; les immigrés sont alors originaires des pays voisins. Jusqu'à vers les années 1970, l'immigration est surtout économique, plutôt masculine et reste principalement limitée à cinq origines (Algérie, Espagne, Italie, Maroc et Portugal).

- **Un double impact des mutations économiques et géopolitiques des années 1970**

D'abord, l'immigration se diversifie avec les motivations des immigrés : de plus en plus de femmes et une migration familiale qui inclut l'installation définitive en France. Ensuite, l'origine de l'immigration se diversifie : les cinq pays concentraient 70 % des origines des immigrés en 1975 ; cette part n'est plus que de 48 % en 2008. Ainsi, il y a eu forte croissance de l'immigration d'origines africaine (hors Maghreb), turque et chinoise et une diversification des origines européennes. Au final, les deux tiers des immigrés vivant en France en 2008 sont natifs de pays hors Union européenne à 27.

1. Vagues migratoires historiques pour les nationalités les plus nombreuses depuis 1851



Champ : France métropolitaine.

Lecture : au recensement de population de 1931, les personnes de nationalité italienne représentent 20 millièmes (2%) de la population résidente en France.

Source : Insee, recensements de la population.

- **Les immigrés sont de plus en plus instruits**

Outre les origines, la diversification des profils des immigrés concerne également la qualification. Les immigrés sont de plus en plus diplômés du supérieur, même s'ils restent particulièrement nombreux à n'avoir aucun diplôme. Le niveau d'instruction s'élève quelle que soit l'origine, d'autant que ce sont souvent les plus diplômés dans le pays d'origine qui migrent. De fait, de nombreux étudiants viennent achever des études allant jusqu'au doctorat. Cependant, un étudiant des pays tiers sur 3 ne reste qu'un an en France.

- **Une forte concentration géographique et professionnelle**

Les immigrés sont surreprésentés dans certaines régions, comme l'Île-de-France et Provence-Alpes-Côte-D'azur. Par ailleurs, ils sont particulièrement présents dans des secteurs d'activité comme la construction et certaines activités de service. En 2007, parmi les femmes agents de nettoyage et d'entretien, 35 % sont des immigrées.

- **L'importance de la deuxième génération est spécifique à la France**

Depuis les années 2000, les flux annuels d'immigrants sont plus faibles en France que dans les autres pays européens les plus peuplés. Cette relative faiblesse, combinée à l'ancienneté de l'immigration, place la France un peu en deçà de la plupart des pays européens au regard de la part des personnes nées à l'étranger. Il existe très souvent des relations privilégiées entre le pays d'origine des immigrants et le pays d'accueil. Hormis pour le Maroc et la Turquie, les immigrés choisissent principalement comme pays d'accueil celui qui a le lien le plus fort avec son pays d'origine. C'est par exemple le cas de l'Algérie et la France. La quasi totalité des immigrés algériens réside en France.

Si les immigrés représentent 8 % de la population (soit 5,3 millions de personnes), les descendants d'immigrés sont près de 6,7 millions, soit 11 % du total. En Europe, la France est ainsi parmi les pays où la deuxième génération est la plus présente. Cette particularité résulte de l'ancienneté de la migration de travail et des liens avec les anciennes colonies (sont prises en compte ici les personnes nées à l'étranger et leurs descendants).

2. Personnes nées à l'étranger et leur descendants

en %

	Ensemble des 25-54 ans Effectifs (en millions)	« Première Génération » nées à l'étranger (a)	« Deuxième génération » (nées dans le pays de résidence)		Ensemble « première » et « deuxième » générations (a) + (b) + (c)
			nées de deux parents nés à l'étranger (b)	nées d'un seul parent né à l'étranger (c)	
Ensemble de l'UE 27	209,3	12,2	2,1	2,9	17,2
<i>dont :</i>					
<i>Allemagne</i>	34,5	17,6	2,9	1,4	21,9
<i>Autriche</i>	3,7	18,4	1,9	5,0	25,3
<i>Espagne</i>	21,3	19,1	0,2	0,9	20,2
France	24,2	13,1	5,8	7,7	26,6
<i>Italie</i>	25,9	10,6	0,1	0,9	11,6
<i>Pays-Bas</i>	6,9	15,0	2,7	5,8	23,5
<i>Pologne</i>	16,2	0,3	0,8	2,1	3,2
<i>Portugal</i>	4,7	10,6	0,4	0,8	11,8
<i>République tchèque</i>	4,6	3,0	0,9	3,3	7,2
<i>Roumanie</i>	9,0	0,2	0,0	0,0	0,2
<i>Royaume-Uni</i>	24,9	15,6	3,8	5,0	24,4
<i>Suède</i>	3,6	16,2	2,9	6,7	25,8
Ensemble des 12 pays	179,4	12,8	2,2	3,0	18,0

Champ : population résidente des 27 pays, âgée de 25 à 54 ans.

Lecture : la population âgée de 25 à 54 ans en Allemagne est de 34,5 millions de personnes. Les nés à l'étranger en représentent 17,6 %, les descendants nés de deux parents nés à l'étranger 2,9 % et les descendants d'une personne née à l'étranger et d'une personne née dans le pays de résidence 1,4 % soit au total 21,9 % de personnes ayant une origine étrangère.

Source : Eurostat, module ad hoc enquête emploi 2008, situations professionnelles des personnes nées à l'étranger.

- **Les descendants d'immigrés ont de meilleures conditions de vie que les immigrés**

Les conditions de vie des descendants d'immigrés, comparées à celles des immigrés et du reste de la population, sont souvent en situation intermédiaire. Par exemple, le taux de pauvreté des descendants d'immigrés est de 20 %, celui des immigrés de 37 %, contre 14 % pour les ni immigrés, ni descendants d'immigrés. De même, 28 % des ménages de descendants d'immigrés et 33 % des ménages immigrés vivent en HLM, contre 14 % du reste de la population. Ces différences sont en partie dues au fait qu'en moyenne, les immigrés et leurs descendants n'ont pas le même âge, le même niveau d'éducation ou la même catégorie socioprofessionnelle que le reste de la population.

Fiche 3

L'intégration sur le marché du travail des signataires du Contrat d'accueil et d'intégration en France en 2009

Florent Domergue, Virginie Jourdan, DSED

Chaque année, environ 100 000 personnes de 18 ans ou plus signent un Contrat d'accueil et d'intégration (CAI) et obtiennent un premier document de séjour d'au moins un an pour une immigration « durable ». Ces personnes doivent obtenir un titre car elles sont ressortissantes des « pays tiers », c'est-à-dire hors de l'Espace économique européen (EEE) et de la Suisse. Les étudiants et les travailleurs temporaires ne signent pas de CAI.

- **Une migration majoritairement familiale**

L'admission au séjour des signataires du CAI est majoritairement délivrée au titre de la migration familiale (73 %). Seulement moins d'un titre sur dix est délivré pour motif professionnel (9 %).

Toutefois, les motifs d'admission au séjour diffèrent selon le sexe. Les femmes entrent plus souvent en France pour un motif familial (83 %) et rarement pour un motif professionnel (3 %). Les hommes entrent plus fréquemment en France au titre de la migration professionnelle (15 %), bien que la migration familiale soit leur principal motif d'admission au séjour (63 %). Le motif administratif est celui qui a permis l'admission au séjour. Il peut ne correspondre qu'à une facette du projet personnel du migrant.

Caractéristiques des signataires du Contrat d'accueil et d'intégration selon le motif d'admission du séjour

	Ensemble	Femmes	Hommes	Ancienneté de présence	Origine principale
				moyenne en 2010 (en années)	
Migration professionnelle	9	3	15	7,6	Afrique hors Maghreb
Migration familiale	73	83	63	2,8	Maghreb
Conjoints de Français	38	43	33	1,1	Maghreb
Regroupement familial	9	14	3	0,4	Maghreb
Autres membres de familles de Français	11	11	11	5,1	Afrique hors Maghreb
Liens personnels et familiaux	15	15	16	7,8	Maghreb
Réfugiés	12	9	15	3,1	Asie (Sri-Lanka)
Réfugiés (y c. protection subsidiaire)	11	8	14	3,2	Asie (Sri-Lanka)
Familles de réfugiés	1	1	1	2,4	Asie (Sri-Lanka)
Autres	6	5	7	9,9	Afrique hors Maghreb
Ensemble des nouveaux migrants	100	100	100	3,8	Maghreb

Champ : signataires du CAI ayant obtenu un premier document de séjour en France en 2009.
Source : DSED, enquête Elipa 2010.

- **La migration marque une rupture forte dans la trajectoire professionnelle**

Avant de migrer, seulement six signataires sur dix étaient actifs, c'est-à-dire en emploi (52 %) ou au chômage (5 %). En 2010, soit quelques mois après l'obtention de leur premier titre de séjour, près de sept sur dix sont sur le marché du travail : 44 % sont en emploi et 25 % au chômage. Ces nouveaux actifs sont principalement d'anciens étudiants dans leur pays d'origine pour qui la migration est liée à une entrée sur le marché du travail. Toutefois, de nombreuses femmes, en activité dans leur pays d'origine, sont devenues femmes au foyer à leur arrivée en France.

Si la progression du taux d'activité entre 2010 et 2011 est relativement modeste (+ 2 points), la situation sur le marché du travail des signataires du CAI s'améliore. Désormais, ils sont plus souvent en emploi (52 %) et moins souvent au chômage (19 %).

Ainsi, la migration marque pour eux une hausse brutale du chômage, qui se résorbe partiellement par la suite. Le taux de chômage, de 8 % avant la migration, est très fort quelques mois après l'obtention du premier titre (33 %) puis diminue à 24 % une année plus tard.

Ces évolutions moyennes cachent des parcours individuels très différents notamment selon le sexe et la durée de présence en France au moment de l'obtention du titre.

- **Une durée de présence variable**

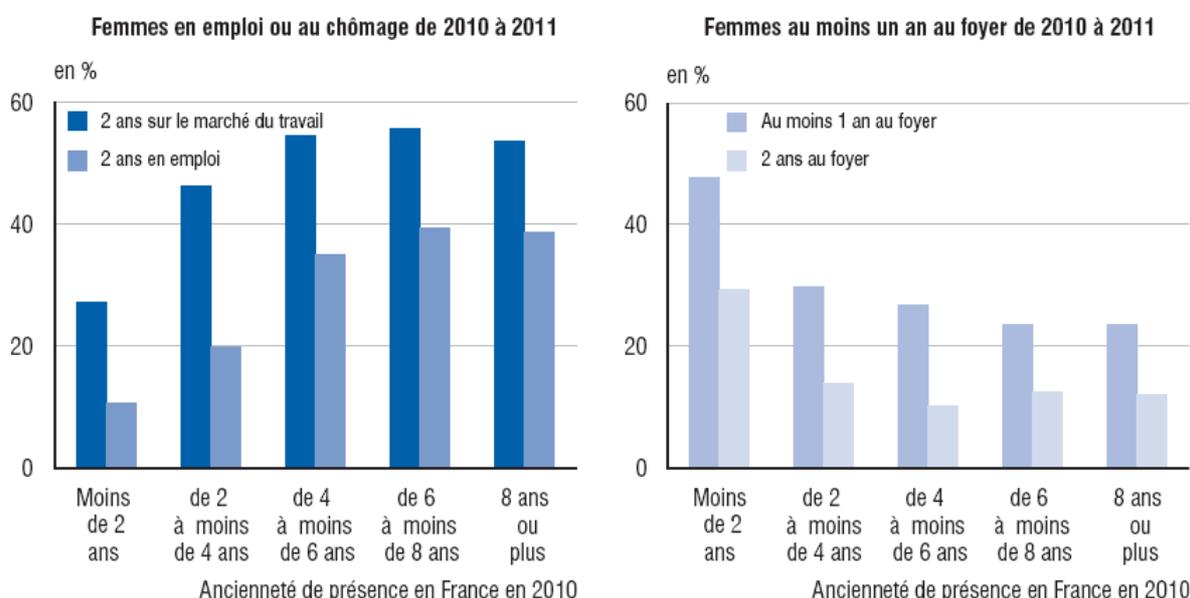
Obtenir un premier titre de séjour d'une validité d'au moins un an ne signifie pas que l'on vient d'arriver en France. Près de la moitié sont en France depuis moins de deux ans, environ un sixième depuis deux à quatre ans et plus d'un tiers depuis au moins cinq ans.

- **L'ancienneté de présence en France est déterminante pour l'intégration professionnelle des femmes**

À leur arrivée en France, les femmes sont relativement éloignées de la vie active. Seulement un quart des femmes présentes en France depuis moins de deux ans est sur le marché du travail (en emploi ou au chômage) en 2010 et 2011. À l'opposé, la moitié déclare avoir passé au moins une année au foyer sur cette période.

Pour les femmes présentes sur le territoire depuis plus de 2 ans avant l'obtention de leur titre de séjour, la part des actives en 2010 et 2011 augmente. Elle se stabilise autour de 55 % à partir de quatre ans de présence en France. Parallèlement, les femmes actives sont plus souvent en emploi de manière durable. Finalement seulement 10 % des femmes se déclarent au foyer deux années consécutives, à partir des quatre ans de présence en France.

Occupation principale des femmes en 2010 et 2011 selon l'ancienneté de présence en France en 2010



Champ : femmes signataires du CAI ayant obtenu un premier document de séjour en France en 2009.

Lecture : 27 % des femmes présentes en France en 2010 depuis moins de deux ans sont sur le marché du travail (que ce soit en emploi ou au chômage) en 2010 et en 2011 et 11 % se déclarent en emploi les deux années. 48 % des femmes présentes depuis moins de deux ans en 2010 sont au moins une année au foyer et 29 % se déclarent au foyer deux années consécutives.

Source : DSED, Enquête Elipa 2010-2011.

- **Le travail au cœur du projet migratoire des hommes**

Près de 9 hommes sur 10 sont actifs en 2010 et 2011. Leur taux d'activité est relativement stable, quelle que soit la durée de présence. Cependant, plus les hommes sont présents en France depuis longtemps, plus ils sont en emploi deux années consécutives : 48 % pour les hommes arrivés il y a moins de deux ans contre 70 % des hommes arrivés il y a plus de six ans.

- **Les divergences de parcours professionnels selon le sexe s'expliquent par une chronologie différente entre la vie familiale et la vie professionnelle**

Les hommes quittent plus fréquemment leur pays d'origine pour trouver du travail ou améliorer leur situation professionnelle. Ils sont un peu moins souvent en couple (77 % contre 83 % pour les femmes) et rencontrent deux fois plus souvent leur conjoint en France.

A contrario, la famille est au cœur du projet migratoire des femmes. Les années suivant la migration s'accompagnent d'une très forte fécondité, surtout chez les femmes arrivées entre 25 et 30 ans.

Fiche 4

Les enfants d'immigrés ont des parcours scolaires différenciés selon leur origine migratoire

Yaël Brinbaum, Laure Moguérou et Jean-Luc Primon - INED

L'étude compare le parcours scolaire des enfants d'immigrés et de la population qui n'est ni immigrée ni issue de l'immigration à l'aune de deux indicateurs : l'absence de diplôme supérieur au brevet des collèges d'une part et l'obtention du baccalauréat d'autre part. Elle porte exclusivement sur les personnes âgées de 20 à 35 ans en 2008, qu'elles aient ou non terminé leur formation initiale

Les « enfants d'immigrés » regroupent deux sous-populations de taille inégale : les personnes âgées de 20 à 35 ans en 2008 qui sont nées en France d'un ou deux parents immigrés (84% des enfants d'immigrés); les personnes âgées de 20 à 35 ans en 2008 qui sont nées étrangères à l'étranger et qui ont migré au cours de l'enfance (16% des enfants d'immigrés). Tous ont effectué au moins une année de scolarité dans le primaire

Les non-diplômés du second cycle de l'enseignement secondaire

- **Les enfants d'immigrés sont un peu plus nombreux à ne pas avoir de diplômes supérieur au brevet des collèges, mais les parcours diffèrent selon les origines migratoires**

Dans l'ensemble, 12% des personnes de 20 à 35 ans ayant été scolarisées en primaire en France sont sans diplôme du second cycle du secondaire (personnes étant au plus titulaires du brevet des collèges mais sans CAP, BEP ou baccalauréat). Chez les enfants d'immigrés le taux s'élève à 18%. Il atteint 32 % chez les enfants d'immigrés turcs, 24 % parmi les enfants d'immigrés algériens, 22% parmi ceux d'Afrique subsaharienne. Mais il est nettement plus faible parmi les enfants d'immigrés européens : 12% (hors Espagne, Italie et Portugal) et d'Asie du sud-est : 13%.

- **Les filles réussissent en général mieux que les garçons**

Ce phénomène se vérifie parmi les enfants d'immigrés du Maroc ou Tunisie, Portugal, Afrique sahélienne, Asie du sud-est. Parmi ces populations, les écarts entre filles et garçons sont souvent plus saillants que parmi les jeunes qui ne sont ni immigrés ni enfants d'immigrés.

- **Des parcours fortement influencés par les inégalités sociales et les ressources scolaires familiales**

Chez les enfants d'immigrés, la part des parents employés ou ouvriers représente souvent plus de 70% (Algérie, Maroc ou Tunisie, Afrique sahélienne, Turquie, Portugal). La prise en compte dans l'analyse de l'âge à la migration et des caractéristiques du milieu familial (origine sociale, diplôme des parents, type de famille, etc.) diminue fortement les écarts dans la probabilité d'être diplômé ou non du second cycle du secondaire entre les différentes populations immigrées et celle qui n'est ni immigrée ni issue de l'immigration, mais sans nécessairement les éliminer tous.

Qui obtient un baccalauréat ?

- **Les taux de bacheliers sont disparates selon les origines migratoires**

Ils sont plus élevés chez les fils et filles d'immigrés originaires des pays de l'Union européenne (80%) -hors Espagne, Italie et Portugal- que dans la population ni immigrée ni issue de l'immigration (71%). Les taux sont en revanche plus bas pour les enfants d'immigrés du Maroc ou Tunisie (60%), Afrique sahélienne (57%), Portugal (56%), Algérie (53%), Turquie (39%).

- **A caractéristiques sociodémographiques semblables, les inégalités liées à l'origine face au baccalauréat disparaissent presque toutes**

A caractéristiques sociodémographiques semblables, les inégalités liées à l'origine face au bac s'estompent :

- Elles s'annulent pour la plupart des origines pour les hommes comme pour les femmes ;
- Elles subsistent cependant pour les enfants d'immigrés turcs qui restent en situation de sous-réussite à caractéristiques socio-démographiques semblables . Ils se distinguaient déjà par un taux élevé de non diplômés du second cycle du secondaire quel que soit le sexe ;
- Elles s'inversent enfin pour les fils et filles de l'immigration du sud-est asiatique qui se remarquent par leur avantage au baccalauréat ; de même, les filles de l'immigration marocaine ou tunisienne (et dans une moindre mesure celles de l'immigration sahélienne) se révèlent être plus fréquemment titulaires du baccalauréat (quel qu'il soit) que les filles ni immigrées ni enfants d'immigrés

Les données de l'étude proviennent de l'enquête Trajectoires et Origines (Teo) réalisée conjointement par l'Ined et l'Insee entre septembre 2008 et février 2009 auprès d'un échantillon de 22 000 personnes pour décrire et analyser les conditions de vie et les trajectoires sociales des personnes et des catégories de population en fonction du lien à la migration et du pays d'origine. L'enquête permet notamment d'analyser la situation des migrations récentes.

Fiche 5

L'accès à l'emploi à la sortie du système éducatif des descendants d'immigrés

Stéphane Jugnot, Insee

L'enquête « génération 2004 » conduite en 2007 puis en 2009 auprès des jeunes sortis du système éducatif (au cours ou à la fin de l'année scolaire 2003-2004) permet d'étudier leurs premières années sur le marché du travail en fonction de leur parcours scolaire.

- **Un accès à l'emploi souvent plus difficile pour les descendants d'immigrés d'Afrique**

En moyenne, les descendants d'immigrés d'Europe du Sud connaissent des trajectoires d'accès à l'emploi proches de celles des jeunes dont les parents sont eux-mêmes nés en France. En 2009, cinq ans après leur sortie du système éducatif, 82 % ont un emploi (fonctionnaires ou en CDI pour les trois quarts). En revanche, les descendants d'immigrés d'Afrique sont plus nombreux à rencontrer des difficultés. En 2009, seul 61 % d'entre eux ont un emploi (fonctionnaires ou en CDI pour les deux tiers). Cinq ans après leur sortie du système éducatif l'emploi précaire, le chômage, l'inactivité ou les reprises de formation faute d'emploi, dominent pour ces derniers. A contrario l'emploi stable est devenu la situation majoritaire pour les autres. D'autres indicateurs, comme le nombre de mois passés au chômage, renforcent ce constat de trajectoires souvent plus difficiles pour les descendants d'immigrés d'Afrique.

Trajectoires d'accès à l'emploi des jeunes sortis de formation initiale en 2003-2004

en %	Descendants de natifs de France	Descendants d'immigrés	dont descendants d'immigrés d'Europe du Sud	dont descendants d'immigrés d'Afrique
Situation cinq ans après la sortie (en 2009)				
Au chômage	11	21	11	29
En emploi	82	69	82	61
Autre (inactivité, formation, reprise d'études)	7	10	7	10
	100	100	100	100
Au cours des cinq années suivant la sortie				
Jamais au chômage	42	34	46	25
Au chômage 24 mois ou plus sur la période	11	20	8	29
En emploi 12 mois ou moins sur la période	6	12	4	17
L'accès à l'emploi à durée indéterminée (CDI ou fonctionnaire)				
Part des premiers emplois à durée indéterminée au cours des trois ans (1)	30	29	32	25
Part des premiers emplois à durée indéterminée cinq ans après la sortie (2)	74	69	73	67

(1) parmi ceux ayant eu au moins un emploi au cours des trois ans suivant la sortie

(2) parmi ceux en emploi cinq ans après la sortie

Champ : France métropolitaine, jeunes nés en France sortis de formation initiale au cours ou à l'issue de l'année scolaire 2003-2004.

Source : Céreq, enquêtes 2007 et 2009 auprès de la « génération 2004 ».

- **Le rôle du diplôme sur le marché du travail pénalise les descendants d'immigrés d'Afrique**

Dans le contexte français, quel que soit le niveau de formation atteint, l'accès à l'emploi commence le plus souvent par un ou plusieurs contrats courts, avant l'obtention d'un emploi à durée indéterminée. Cette transition s'effectue selon des parcours très différenciés avec un rôle clivant important du diplôme. Les descendants d'immigrés d'Afrique sont, de loin, les moins bien armés. Leurs parcours de formations sont plus courts et de fait, leur niveau de diplôme et les qualifications acquises, sont plus faibles. 30% d'entre eux sortent du système éducatif sans aucun diplôme (ou uniquement avec le brevet des collèges) soit deux fois plus que les descendants d'immigrés d'Europe du Sud ou les descendants de natifs. Lorsqu'ils intègrent l'enseignement supérieur, les descendants d'immigrés d'Afrique sont également plus souvent en échec. Ils sont plus souvent titulaires de baccalauréat professionnels ou technologiques et éprouvent plus de difficultés à réussir dans les filières générales.

Parcours scolaires des jeunes sortis de formation initiale en 2003-2004

en %	Descendants de natifs de France	Descendants d'immigrés	dont descendants d'immigrés d'Europe du Sud	dont descendants d'immigrés d'Afrique
Nombre de jeunes sortis au niveau du supérieur	299 000	46 000	15 000	21 000
Bac +5 ou plus	22	18	17	12
Licence générale ou pro, maîtrise	23	23	26	21
BTS, DUT autres bac.+2	37	29	34	29
Non diplômé du supérieur dont	18	30	23	38
<i>Échec en BTS ou DUT</i>	7	9	8	10
<i>Échec en Deug, avec un bac. général</i>	6	9	10	9
<i>Échec en Deug, avec un bac. pro./techno. général</i>	3	11	5	19
	100	100	100	100

Source : Céreq, enquête 2007 auprès de la « génération 2004 ».

- **D'autres facteurs sociaux défavorables jouent aussi**

Au-delà du diplôme atteint, les descendants d'immigrés d'Afrique cumulent les handicaps socioculturels. Ils sont plus souvent issus de milieux ouvriers ou employés avec des parents en retrait du marché du travail (pères plus fréquemment chômeurs ou retraités et mères plus nombreuses à n'avoir jamais travaillé). Or, l'activité des parents contribue en partie au positionnement dans un réseau de relations sociales qui peut aider les enfants dans leur recherche d'emploi.

- **Si des discriminations existent, leur influence est difficile à mesurer**

Sur la base de candidatures fictives, les testing ont montré l'existence de discriminations à l'embauche. En partie liées à l'origine réelle ou supposée, ou à d'autres facteurs (la religion, l'adresse), ces discriminations pénalisent davantage les descendants d'immigrés d'Afrique que les autres. Il est cependant difficile de mesurer avec précision leur impact sur le taux d'emploi des sortants de formation initiale. On peut modéliser la probabilité d'avoir un emploi cinq ans après la sortie du système éducatif en tenant compte de facteurs tels que le niveau diplôme, l'origine sociale, le lieu de résidence. On montre alors que ces derniers peuvent expliquer au moins 61 % de l'écart entre le taux d'emploi des descendants d'immigrés d'Afrique observé cinq ans après la sortie de formation initiale et celui des descendants de natifs. Mais l'écart inexpliqué ne dit rien sur les discriminations. Une partie de cet écart, défavorable aux descendants d'immigrés d'Afrique mais favorable aux descendants d'immigrés d'Europe du Sud, peut aussi provenir d'autres facteurs qui ne sont pas ou mal pris en compte dans les données d'enquête. En réalité, les analyses « toute chose égale par ailleurs » pour reprendre l'expression usuelle, mais trompeuse, montrent d'abord et surtout que les inégalités sociales conservent un rôle explicatif non négligeable. En particulier, la formation initiale constitue une cause de différenciation importante dans l'accès à l'emploi des jeunes nés et scolarisés en France.

Fiche 6

Les descendants d'immigrés dans la fonction publique

Eva Baradji, Salah Idmachiche, Amandine Schreiber, DFAFP-DES

- **Moins de diversité dans la fonction publique que dans le secteur privé**

La fonction publique représente un cinquième du marché du travail français. Le concours constitue le principal mode d'accès à la fonction publique, même s'il existe certaines voies de recrutement direct, développées récemment dans le but de diversifier davantage le profil des entrants. Dans la population d'âge actif (les 15-64 ans) comme parmi les salariés du secteur privé, on compte 10 % d'immigrés - définis comme les personnes nées étrangères à l'étranger - et 9 % de descendants d'immigrés - définis comme les personnes nées en France, d'au moins un parent immigré. Parmi les agents de la fonction publique, on compte 5 % d'immigrés et 7 % de descendants d'immigrés, 88 % des agents n'ayant pas d'ascendance immigrée directe.

Un état des lieux statistique sur l'emploi des descendants d'immigrés dans la fonction publique qui traite pour la première fois le sujet en distinguant chacun des versants de la fonction publique : la fonction publique de l'État (FPE) qui emploie près de la moitié des 5 millions d'agents de la fonction publique, la fonction publique territoriale (FPT) qui en emploie le tiers et la fonction publique hospitalière (FPH) qui en emploie le cinquième.

- **Des spécificités entre public et privé mais également entre les 3 versants de la fonction publique (État, territoriale, hospitalière)**

Si les agents en emploi dans la fonction publique présentent certaines spécificités par rapport aux salariés du privé (des agents en moyenne plus diplômés et plus âgés dans le public, comptant plus de femmes que dans le privé), une certaine hétérogénéité existe également entre les trois versants de la fonction publique. Par rapport aux autres versants de la fonction publique et au secteur privé, la FPE se caractérise par une qualification élevée de ses agents, la FPH par la part prépondérante des femmes en son sein, la FPT par une part d'agents non ou peu diplômés importante et par une proportion d'agents non titulaires – donc recrutés sans concours – supérieure à celle des autres versants.

Les différences entre le public et le privé et entre versants de la fonction publique, en matière de profils et de modes de recrutement des agents, sont autant d'éléments à prendre en compte pour analyser la représentation dans l'emploi public des immigrés et de leurs descendants.

- **Les immigrés et leurs descendants sont moins souvent en emploi dans la fonction publique**

La part des immigrés de 15 à 64 ans ayant un emploi dans la fonction publique (6 %) est inférieure à celle de l'ensemble de la population (13%). Deux facteurs jouent : d'une part les immigrés d'âge actif sont moins souvent en emploi (57% des immigrés d'âge actif sont en emploi contre 63% pour l'ensemble), d'autre part, lorsqu'ils sont en emploi, ils le sont moins souvent dans la fonction publique (11 % des immigrés en emploi travaillent dans la fonction publique contre 20 % de l'ensemble des personnes en emploi). Le fait que des conditions de nationalité s'imposent pour la plupart des concours d'entrée dans la fonction publique explique en partie cette sous-représentation des immigrés dans l'emploi public.

La part des descendants d'immigrés de 15 à 64 ans ayant un emploi dans la fonction publique (10 %) est légèrement inférieure à celle des personnes sans ascendance immigrée directe (14 %). Pour eux également, deux facteurs jouent : d'une part les descendants d'immigrés d'âge actif sont moins souvent en emploi (55 %) que les personnes sans ascendance immigrée directe (65 %), d'autre part, lorsqu'ils sont en emploi, ils le sont un peu moins souvent dans la fonction publique (18 % des descendants d'immigrés en emploi travaillent dans la fonction publique contre 21 % des personnes sans ascendance directe en emploi). Le fait que les descendants d'immigrés soient moins souvent enfants de fonctionnaires explique en partie leur sous-représentation dans l'emploi public.

Quel que soit le secteur d'emploi, la part des descendants d'immigrés d'âge actif en emploi est inférieure à celle des personnes sans ascendance immigrée directe. L'écart total est de 10 points (55 % des descendants d'immigrés en emploi contre 65 % des personnes sans ascendance directe) : il se décompose en 4 points dans la fonction publique, 4 points dans le privé et 2 points dans l'emploi non salarié.

Situation sur le marché du travail selon le lien à la migration

en %

	Dans la fonction publique				Dans le privé	Non salarié	Total en emploi	Sans emploi (Chômeurs et inactifs)	Total
	FPE	FPT	FPH	3FP					
Immigrés	3	2	1	6	44	7	57	43	100
Descendants d'immigrés (a)	4	4	2	10	39	5	55	45	100
Ni immigrés ni descendants d'immigrés (b)	6	5	3	14	44	7	65	35	100
Ensemble	6	5	3	13	44	7	63	37	100

Champ : France métropolitaine, personnes vivant en ménage ordinaire et âgées de 15 à 64 ans au 31 décembre 2010.

Lecture : parmi les descendants d'immigrés âgés de 15 à 64 ans, 10 % sont salariés d'un des versants de la fonction publique, 39 % sont salariés du privé et 5 % sont en emploi non salarié, soit un total de 55 % de descendants d'immigrés en emploi.

- **Âge, sexe, diplôme, parent(s) fonctionnaire(s) influencent fortement les chances d'être agent de la fonction publique**

Ces écarts de taux d'emploi observés entre les descendants d'immigrés et les personnes sans ascendance immigrée directe sont en partie dus à des différences de caractéristiques individuelles ou structurelles (âge, niveau de diplôme, quartier de résidence, etc.). Il en va de même en ce qui concerne le secteur d'emploi (public, privé ou non salarié). La modélisation confirme l'influence déterminante de l'âge, du sexe, du diplôme et du fait d'avoir des parents fonctionnaires sur le fait d'être en emploi dans la fonction publique plutôt que dans le privé, et fait ressortir les spécificités des agents de chaque versant.

- **Avec la prise en compte des principales caractéristiques (âge, diplôme...), l'écart de probabilité d'emploi dans le public entre descendants d'immigrés et personne sans ascendance immigrée directe se réduit de moitié**

Quel que soit le secteur, le fait d'avoir des parents immigrés diminue les chances d'être en emploi. Mais, lorsque l'on prend en compte les autres caractéristiques observables, les écarts de taux d'emploi entre descendants d'immigrés et personnes sans ascendance immigrée directe se réduisent de moitié dans la fonction publique, tous versants confondus.

Après contrôle des principales caractéristiques, il subsiste ainsi un écart de 2 points dans l'ensemble de la fonction publique et de 4 points dans le privé entre les probabilités d'emploi des descendants d'immigrés et des personnes sans ascendance directe. La fonction publique employant 13 % des personnes d'âge actif et le secteur privé 44 %, ces écarts ne sont pas directement comparables : il convient de les pondérer par le poids respectif des deux secteurs. Ainsi calculés, les écarts relatifs entre descendants et non-descendants s'établissent à 14 % dans le public et 8 % dans le privé (respectivement 26 % et 10 % avant prise en compte des différences de structures). C'est finalement dans la FPE que l'écart relatif de probabilité d'emploi entre descendants d'immigrés et personnes sans ascendance directe se réduit le plus nettement, après prise en compte des différences de structure : il passe en effet de 30 % à 14 % dans la FPE, de 20 % à 12 % dans la FPT et de 29 % à 17 % dans la FPH. Au total, à principales caractéristiques comparables et en tenant compte de la taille respective des différents secteurs, les descendants d'immigrés restent un peu moins présents dans la fonction publique que dans le secteur privé, mais l'origine immigrée s'avère moins déterminante que d'autres facteurs (âge, sexe, diplôme, parents fonctionnaires).

Écarts de situation entre descendants d'immigrés et personnes sans ascendance directe

en points de %

	Dans la fonction publique				Dans le privé	Non salarié	Non emploi
	FPE	FPT	FPH	3FP			
Avant prise en compte des autres caractéristiques (écarts "bruts") (a)-(b)	-2	-1	-1	-4	-4	-2	10
Après prise en compte des autres caractéristiques (écarts "nets") (c)	-1	-1	0	-2	-4	0	5
En pondérant par les poids relatifs des secteurs							
Écarts relatifs "bruts" (a - b) / (b)	-30	-20	-29	-26	-10	-29	26
Écarts relatifs "nets" (c) / (b)	-14	-12	-17	-14	-8	5	14

Source: Insee, enquêtes Emploi 2006-2010, traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Lecture : « après contrôle des principales caractéristiques sociodémographiques observables », un descendant d'immigré a une probabilité d'être en situation de non emploi de 5 points plus élevée que celle d'un non immigré non descendant (de 10 points plus élevée avant contrôle des principales caractéristiques sociodémographiques observables) ».

Fiche 7 En Île-de-France, les descendants d'immigrés se sentent autant discriminés que les immigrés

Pierre-Emile Bidoux, Insee Île-de-France

De 18 à 50 ans, quatre immigrés sur dix et trois descendants d'immigrés sur dix résident en Île-de-France en 2008 alors que la population francilienne représente 20 % de la population française. L'ancienneté des traditions migratoires, la politique d'après-guerre de recours massif à une immigration de travail et le dynamisme du marché de l'emploi francilien expliquent l'attraction qu'exerce l'Île-de-France sur ces populations.

- **L'origine géographique mais également le sexe et l'âge influent sur le sentiment de discrimination**

En 2008, parmi la population francilienne âgée de 18 à 50 ans, près d'une personne sur cinq déclare avoir subi des traitements inégalitaires ou des discriminations au cours des cinq années précédentes pour des motifs tels que le sexe, les origines, la couleur de peau ou encore l'âge. Les descendants d'immigrés déclarent autant que les immigrés avoir été discriminés, alors que leurs conditions de vie, en matière de formation, d'accès aux emplois qualifiés ou encore de lieu de résidence sont globalement plus favorables. Ainsi, 27 % des descendants d'immigrés et 27 % des immigrés déclarent s'être sentis discriminés contre 11 % de la population majoritaire, c'est à dire qui n'est ni immigrée, ni descendante d'immigrée. Ces chiffres globaux cachent de grandes disparités selon l'origine géographique des immigrés et des descendants ; ainsi, les immigrés natifs d'Afrique subsaharienne déclarent le plus avoir subi des discriminations (39 %). À l'inverse, les immigrés originaires du Portugal déclarent le moins avoir subi des discriminations (8 %). Les individus déclarant avoir été discriminés citent principalement l'origine et la nationalité, puis la couleur de peau comme motifs des traitements inégalitaires ressentis. Globalement, les hommes se disent davantage être victimes de traitements inégalitaires que les femmes (20 % contre 17 %). L'âge joue également. À autres caractéristiques données, les jeunes adultes âgés de 26 à 29 ans déclarent deux fois plus fréquemment être discriminés que leurs aînés ou leurs cadets. C'est en effet l'âge auquel s'acquiert l'autonomie financière et résidentielle et ils se sentent par conséquent plus vulnérables aux décisions vécues comme discriminatoires dans la recherche d'un emploi ou d'un logement par exemple.

- **Les descendants d'immigrés sont plus diplômés que les immigrés mais déclarent plus souvent que les autres élèves avoir été moins bien traités à l'école, notamment en matière d'orientation scolaire**

De 18 à 50 ans, les descendants d'immigrés sont plus diplômés que les immigrés en Île-de-France mais moins que ceux qui ne sont ni immigrés ni descendants. Ainsi, 19 % des descendants d'immigrés ont au plus le brevet des collèges contre 36 % des immigrés et 15 % de la population majoritaire. 38 % des descendants d'immigrés sont diplômés du supérieur contre 33 % des immigrés et 50 % de la population majoritaire. Pour autant, les descendants d'immigrés ayant effectué l'ensemble de leur scolarité en France, rapportent plus fréquemment que les autres élèves avoir été moins bien traités à l'école, notamment en matière d'orientation scolaire (14 % contre 4 %). Ils sont davantage orientés vers des filières professionnelles.

Les descendants d'immigrés franciliens plus diplômés que les immigrés

Niveau de diplôme par genre et origine

	Dernier diplôme obtenu (ou équivalent français)						Ensemble
	Sans diplôme, CEP ou brevet des collèges	CAP, BEP	Bac technologique ou professionnel	Bac général	Diplôme niveau Bac+2	Diplôme supérieur à Bac+2	
Immigrés							
Homme	32,7	16,9	6,9	11,9	9,1	22,5	100,0
Femme	38,8	10,2	6,1	11,2	8,8	24,9	100,0
Ensemble	36,0	13,3	6,5	11,5	8,9	23,8	100,0
Descendants d'un ou deux immigrés							
Homme	21,6	20,0	13,4	11,6	11,2	22,2	100,0
Femme	17,0	14,4	11,5	13,9	14,8	28,4	100,0
Ensemble	19,3	17,3	12,5	12,7	13,0	25,2	100,0
Population majoritaire							
Homme	15,3	16,7	8,8	12,5	12,9	33,8	100,0
Femme	15,3	15,5	9,6	7,0	15,7	36,9	100,0
Ensemble	15,3	16,1	9,2	9,6	14,4	35,4	100,0

Champ : Île-de-France.

Source : Ined - Insee, enquête Trajectoire et Origine (TeO) 2008

- **Les descendants d'immigrés accèdent davantage aux emplois qualifiés que les immigrés mais rapportent autant avoir subi des discriminations dans l'emploi**

Les immigrés et descendants d'immigrés sont davantage touchés par le chômage : 10 % des immigrés et des descendants de 18 à 50 ans se déclarent au chômage en Île-de-France contre 7 % des individus de la population majoritaire. Or le fait d'être au chômage, accroît le sentiment de discrimination, toutes choses égales par ailleurs. Le fait d'occuper un emploi procure une sécurité qui semble réduire le sentiment de discrimination. Les descendants d'immigrés accèdent davantage aux emplois qualifiés que les immigrés mais moins que la population majoritaire. Ainsi, 15 % des descendants d'immigrés en emploi sont ouvriers contre 27 % des immigrés et 7 % de la population majoritaire. 20 % des descendants d'immigrés en emploi sont cadres contre 15 % des immigrés et 35 % de la population majoritaire. Pour autant, 18 % des descendants d'immigrés soit autant que les immigrés rapportent avoir subi des discriminations dans l'emploi (licenciements, refus d'emploi ou de promotion) contre 12 % de la population majoritaire. Les déclarations de discrimination progressent avec le niveau d'étude, l'instruction semblant mener à une conscience plus aiguë des discriminations. De plus, le niveau d'étude augmentant, le risque de surqualification est plus élevée. Or être en situation de surqualification, c'est-à-dire être titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur et occuper un emploi peu qualifié (ouvrier, employé, artisan, commerçant) accroît le sentiment de discrimination. La surqualification dans l'emploi est plus souvent constatée chez les immigrés et descendants d'immigrés (20 %) que dans la population majoritaire (12 %).

- **Les descendants d'immigrés et les immigrés sont très fortement représentés dans les ZUS (Zones urbaines sensibles), les descendants toutefois moins que les immigrés**

11% de la population francilienne réside en ZUS. La population de ces quartiers cumule des difficultés, elle est moins diplômée, plus jeune et plus souvent au chômage. La grande majorité des actifs ayant un emploi sont ouvriers ou employés. 37 % de la population francilienne résidant en ZUS est immigrée et 27 % est descendant d'immigrés. Hors ZUS, 18 % de la population francilienne est immigrée et 17 % est descendant d'immigrés. 25 % des habitants de ZUS déclarent avoir subi des traitements inégalitaires contre 18 % des habitants hors ZUS. A situation identique, le fait pour un individu d'habiter en dehors d'une ZUS baisse de lui-même la probabilité de se sentir discriminé.

- **Il est plus fréquent de se sentir Français que de s'estimer reconnu comme tel**

Parmi les immigrés franciliens de 18 à 50 ans, 36 % ont acquis la nationalité française. Au total, 60 % des immigrés déclarent se sentir Français. Ce sentiment est d'autant plus fort que les immigrés ont acquis la nationalité française : 83 % des immigrés ayant été naturalisés ont le sentiment d'être Français. Pour autant, 50 % des étrangers partagent également ce sentiment. Si la majorité des immigrés se sentent Français, seulement 38 % des immigrés ont le sentiment d'être vus comme des Français. Quant aux descendants d'immigrés franciliens de 18 à 50 ans, 97 % sont Français. 90 % des descendants d'immigrés ont le sentiment d'être français et 67 % ont le sentiment d'être vus comme des Français.

Les immigrés d'Afrique subsaharienne sont les plus nombreux à déclarer avoir subi des discriminations au cours des 5 dernières années
Part de la population francilienne âgée de 18 à 50 ans déclarant avoir subi des discriminations au cours des 5 dernières années

